Fédération des Employeur·euses
des Arts de la Scène

Madame Aurélie Brouwers, cheffe de cabinet adjointe culture
Madame Monica Gomez, conseillère culture
Cabinet de la Ministre Présidente de la FWB Mme Elizabeth Degryse
Par mail
Bruxelles, 17 novembre 2025

Chère Mesdames,
Chère Aurélie, chère Monica,

Nous vous remercions de la rencontre du 4 novembre, franche et instructive.
Nous sommes bien conscient.es de la situation préoccupante de la FWB et des autres niveaux de pouvoirs.

Il était important de vous préciser de manière très concrète les conséquences de l'addition de la non-indexation décidée par le gouvernement de la FWB (entre autres mesures d'économies), et des autres coupes diverses, provenant des autres niveaux de pouvoir :

- du fédéral : suppression aides des CPAS pour de la médiation et des aides article 27 ;
- des régions : aides APE et ACS ;
- des villes et communes : diminution/suppression de subventions ou refacturation d'aides (notamment Oxygène).

C'est bien l'ensemble de l'éco-système et du service public culturel aux citoyen.nes qui est mis à mal.
S'agissant de l'impact de ces diminutions cumulées nous avons pris acte de la réception par l'AGC d'une note verte lui demandant d'en tenir compte pour l'évaluation de nos missions précisées dans les contrats-programmes.

1. Indexation 2026 et trajectoire budgétaire 2027-2029/prévisibilité

Nous intégrons dans nos budgets 2026, les diminutions dues à la non-indexation. Vous nous avez indiqué 1,2%.
Or selon le bureau fédéral du plan, la prévision d'indice santé pour janvier 2026 est toujours de 137,31. Il a été de 135,52 en janvier 2025. L'inflation prévisionnelle sur un an et donc l'indexation prévisionnelle est dès lors de 137,31/135,52 **soit 1,32%.**

Pouvez-vous nous confirmer quelle prévision retenir ?

Nous notons votre volonté ferme du "one-shot" pour 2026, basé sur un accord de gouvernement (17/10/2025) et que la trajectoire est fixée avec une reprise de l'indexation à partir de 2027, jusqu'en 2029.

FEAS - Fédération des Employeurs des Arts de la Scène - ASBL
BCE 0472.170.759 - info@feas.be - www.feas.be

Cet accord du gouvernement est capital pour nous, en termes **de prévisibilité** de nos programmations et de fiabilité de nos budgets pluri-annuels. Nous vous remercions d'y accorder toute votre attention.

2. Nous notons votre attachement à *l'accessibilité*

Nous soutenons votre demande de documenter les publics présents dans nos salles, les résultats devant être appréciés au regard des objectifs de diversité et d'accessibilité. Notre expérience est que nos publics sont variés, de tous âges ; nous sommes particulièrement attachés à garantir des tarifs raisonnables et accessibles pour les plus faibles (qui ne sont d'ailleurs pas les "publics âgés" mais bien les publics fragilisés). L'accessibilité de la culture est par ailleurs un des objectifs majeurs du Décret, auquel nous souscrivons pleinement et auquel nous travaillons continuellement.

3. Concernant le financement de la culture et la dépendance des opérateurs aux pouvoirs publics

Si on ne peut exclure la nécessité de revoir certains effets problématiques des mécanismes existants, le modèle de la Fédération, tel que construit depuis 1945, est aujourd'hui l'un des plus vertueux tant vis-à-vis du secteur qu'à l'égard de ses impacts auprès des citoyen.nes, et fait rayonner la Fédération Wallonie-Bruxelles en Belgique et à l'étranger. Ceci posé, nous soutenons les opportunités de développer d'autres ressources complémentaires au soutien structurel des pouvoirs publics.
Nous utilisons, quand cela est possible, soit au maximum, les formules de taxe Shelter et de sponsoring ou mécénat. S'agissant du mécénat, les règles fiscales sont défavorables et nos secteurs des arts de la scène, à quelques exceptions près, ne rencontrent pas l'intérêt des sponsors ou mécènes.
Aucune solution pérenne d'amélioration n'est à attendre dans le contexte fiscal de blocage actuel.

4. Concernant la diffusion

Nous considérons que l'accent doit prioritairement être mis sur une amélioration de la diffusion en intégrant tous les réseaux existants. A cet égard, les missions des Centres Culturels doivent être reposées et nous souhaitons être associés à cette réflexion.

5. Pour avoir une vue claire du secteur et de son fonctionnement

En ce qui concerne l'analyse du secteur, nous vous rejoignons dans la nécessité d'élaborer un cadastre des capacités de opérateurs et des moyens qui y sont affectés afin de mesurer la réponse à donner à l'abondance de la création artistique en Fédération. Nous sommes ainsi disposé.es à travailler avec vous et l'Administration en vue de poser une réflexion sur l'élaboration de

FEAS - Fédération des Employeurs des Arts de la Scène - ASBL
BCE 0472.170.759 - info@feas.be - www.feas.be

« filières » qui permettraient de créer davantage de complémentarité et non la concurrence au sein du secteur, d'optimiser les missions et ressources affectées tout en restant attentif à ne pas entraver la liberté artistique des opérateurs.

Par ailleurs, nous soutenons également l'élaboration de normes qui permettraient à terme de mieux comprendre les économies des opérateurs en fonction de leurs missions, personnel et infrastructures. Nous avons ainsi évoqué la problématique de l'affectation des subventions, aujourd'hui non distincte entre la part affectée au TOM et à l'activité artistique, ce qui rend impossible l'étude comparative objective du secteur.
Nous alertons sur le fait que diminuer les aides "un peu mais partout" peut être délétère sur les structures à assez court terme.

6. Suivi du cadastre de l'emploi/ rémunération de l'emploi des travailleurs du spectacle

La publication, longtemps attendue, du cadastre de l'emploi par l'Observatoire de la politique culturelle (OPC) de la FWB, en mars 2025, a confirmé la précarité d'un grand nombre de travailleurs du secteur, et notamment le faible revenu des artistes : un artiste gagne en moyenne 10.213€ brut/an dans le secteur subventionné.

Ce n'est pas un secret : les barèmes de rémunération des travailleurs.euses des arts de la scène sont les plus bas (inférieurs à ceux du socio-culturel ou de l'audiovisuel) . Nous avons, lors de notre AG de juin dernier, pris une recommandation pour encourager une amélioration. C'est une première étape.

Afin d'affiner et poursuivre notre réflexion, nous avons besoin de documenter les budgets qui devraient être dégagés pour amener les barèmes francophones de la CP304 à un niveau comparable à ceux de leurs homologues flamands ou des autres commissions paritaires francophones (notamment la CP329 socio-culturelle). Nous avons déjà eu l'occasion d'interpeller Mme Brunfaut, administratrice générale de la culture, et M Lowies, Directeur-coordinateur de l'OPC, qui ont accueilli favorablement notre demande.
Nous vous demandons votre soutien à une étude complémentaire de l'OPC sur cette thématique.

7. Lutte contre les VHSS

Nous préparons une Charte d'engagement de lutte contre toute formes de violences et harcèlement moral ou sexuel et sexiste, qui s'imposera à tous les membres de la FEAS, et par ruissellement, à tous ceux qui seront en coproduction avec ou accueillis par un membre de la FEAS.

Suivra, ensuite, une boite à outils que nous partagerons avec le secteur.

FEAS - Fédération des Employeurs des Arts de la Scène - ASBL
BCE 0472.170.759 - info@feas.be - www.feas.be

Pour ce qui concerne les formations, nous nous réjouissons de l'initiative de l'AGC qui a réservé un budget de 25.000€ en 2025, pour élaborer des modules de formation à l'attention des employeurs.euses et des travailleurs.euses du secteur arts de la scène. L'Institut pour l'Egalité des Hommes et des Femmes qui a remporté le marché public lancé par le SECT, nous parait rencontrer les exigences de compétence et d'indépendance. Nous soulignons l'importance de maintenir un investissement au moins équivalent en 2026 pour permettre de poursuivre les formations et éditer un guide pratique. Nous restons à votre disposition pour toute assistance ou relais.

Nous avons également évoqué les difficultés de mener, au sein de nos maisons, les enquêtes, obligation légale en cas de suspicions de violence. Nous vous sollicitons pour mettre en place un service externe, accessible à l'ensemble des opérateurs des secteurs de la culture, à destination des employeurs.

8. CIM - décembre 2025

Nous avons évoqué divers dossiers que la FWB pourrait utilement défendre :

- obtenir, au fédéral, un avantage fiscal contrebalançant au moins partiellement, les réductions de subventions. Rendre le mécénat plus attractif ;
- promouvoir la circulation des spectacles (plutôt que des collaborations) entre opérateurs flamands et francophones, afin d'agir sur la diffusion ;
- obtenir des réductions de cotisations patronales, telles que mises en place en période de Covid ;
- labellisation de salles en Wallonie (comme déjà en place pour les salles implantées à Bruxelles via Bruxelles Environnement).

Nous vous adresserons des notes plus documentées sur ces différents points.

Nous vous remercions de votre bonne attention.

Bien cordialement,

Alexandre Caputo
Président de la FEAS

Françoise Havelange
Secrétaire générale

FEAS - Fédération des Employeurs des Arts de la Scène - ASBL
BCE 0472.170.759 - info@feas.be - www.feas.be

Fédération des Employeur·euses
des Arts de la Scène

AMA, ARS MUSICA, ARTARA, ATELIER 210, BRIGITTINES, BLOOMPROJECT, BULLES PRODUCTION-BRUXELLONS!, CAV&MA, CENTRE DES ARTS SCENIQUES, CENTRAL-CENTRE CULTUREL DE LA LOUVIERE, CHAPELLE MUSICALE REINE ELISABETH, CHARLEROI-DANSE, CIE THOR/THIERRY SMITS, CONSEIL DE LA MUSIQUE, DEL DIFFUSION VILLERS, ESPACE CATASTROPHE, ESPACE MAGH, FACTORY FESTIVAL, FEDERATION DES JEUNESSES MUSICALES, FESTIVAL DE LIEGE, FERME DU BIEREAU, FERME DE MARTINROU, FESTIVAL DE SPA, FOMO PRODUCTION, GRAND STUDIO, LES HALLES DE SCHAERBEEK, LA COMEDIE CLAUDE VOLTER, LA CHAUFFERIE-ACTE 1, LA COOP, LA FABRIQUE DE THEATRE, LA MAISON EPHEMERE - CIE THEATRALE, LA SEMO, LATTITUDE 50, LE RIDEAU DE BRUXELLES, LE VILAR, LES BALADINS DU MIROIR, LES FESTIVALS DE WALLONIE, L'L, LES NOCTURNALES, MARNI, MARS/MONS ARTS DE LA SCENE, MAISON DE LA CULTURE DE TOURNAI, OPERA ROYAL DE WALLONIE, ORCHESTRE PHILHARMONIQUE ROYAL DE LIEGE, ORCHESTRE ROYAL DE CHAMBRE DE WALLONIE, PALAIS DES BEAUX ARTS DE CHARLEROI, PIERRE DE LUNE, RAS EL HANOUT, TANDEM / CIE MICHELE NOIRET, THEATRE 140, THEATRE DE L'ANCRE, THEATRE LA BALSAMINE, THEATRE LA VALETTE, THEATRE ROYAL DES GALERIES, THEATRE DE LIEGE, THEATRE DES MARTYRS, THEATRE ROYAL DE NAMUR, THEATRE NATIONAL WALLONIE-BRUXELLES, THEATRE OCEAN NORD, THEATRE ROYAL DU PARC, THEATRE DE POCHE, THEATRE LE PUBLIC, THEATRE LES TANNEURS, THEATRE DE LA VIE, THEATRE VARIA, VOX LUMINIS, ZOO-THOMAS HAUERT/07/25-67.

FEAS - Fédération des Employeurs des Arts de la Scène - ASBL
BCE 0472.170.759 - info@feas.be - www.feas.be